JARDINIER

Autres noms: *voir Professions particulières ou connexes*

La profession

Définition ou description

Travaille à l'aménagement ou à l'entretien des espaces verts, des parcs ou des jardins, publics ou privés (pouvant appartenir à des sociétés ou à des particuliers). Prépare le sol (le laboure, l'ameublit, apporte des amendements ou des engrais). Sème ou plante des gazons, des fleurs, des arbustes et des arbres. Arrose les pelouses ou les jardins. Tond les pelouses; taille les arbres, les arbustes, les haies; fait les bordures des plates-bandes et des chemins. Traite les pelouses ou les jardins au moyen d'engrais, de pesticides ou de désherbants. Prépare des engrais, des pesticides, des désherbants ou d'autres mélanges ou solutions; peut procéder à des analyses du sol (composition, humidité). Enlève les feuilles et les branchages secs ou malades; ratisse les feuilles mortes et les met dans des sacs; nettoie les pelouses, les plates-bandes et les autres surfaces, enlève les feuilles, les déchets et les papiers et en assure l'élimination (en les brûlant au besoin). Dégage les chemins et les voies de circulation en cas de chute de neige. Entretient les outils et le matériel de jardinage, les nettoie et les désinfecte au besoin, les affûte; peut faire de petites réparations sur le matériel. Entretient, répare et repeint le cas échéant les murs, les clôtures, les portails et les chemins; cure les fossés et les canaux.

Professions particulières ou connexes

Ouvrier jardinier, maître jardinier, jardinier de terrain de jeux et de sport, jardinier horticulteur, jardinier-paysagiste.

Activités

Le travail comprend les activités suivantes: mettre en sacs des feuilles, des déchets; greffer, brûler, transporter au moyen de brouettes, de charrettes; nettoyer, tailler, préparer le sol, cultiver, cueillir, couper à l'aide de ciseaux, de sécateurs, de cisailles; bêcher, creuser, désinfecter, assainir les terrains, sécher, faire les bordures, amender, préparer des engrais, des pesticides, des désherbants; appliquer ces mêmes produits; ramasser, égaliser des terrains, ameublir, récolter, biner, sarcler, irriguer, entretenir, analyser les sols, réparer, tondre, pailler, peindre, piocher, planter, labourer, mettre en pots, multiplier par semis, par bouturage, etc.; élaguer, ratisser, enlever, éliminer, scier, affûter, décortiquer, pelleter, trier, semer, clouer, pulvériser, épandre, stériliser, attacher, éclaircir des plantations, repiquer, transplanter, arroser, désherber, tamiser.

Matériel, machines

Tracteurs avec divers équipements, charrues, motoculteurs, tondeuses manuelles ou mécaniques, tronçonneuses, brouettes, charrettes, bêches, fourches-bêches, cultivateurs, pioches, pelles, râteaux, binettes, sarcloirs, plantoirs, couteaux, ciseaux, sécateurs, cisailles pour couper, tailler, faire les bordures, etc.; émondoirs, scies, matériel d'arrosage (arrosoirs, tuyaux, arroseurs); pulvérisateurs, épandeurs, balais, matériel d'analyse du sol.

Les risques

Risques d'accident

- Chutes de hauteur (des échelles, des plates-formes, des toits);
- glissades, trébuchements et chutes de plain-pied (sur des sols mouillés ou boueux, sur de l'herbe, sur des sols inégaux, heurt contre des outils de jardinage reposant à terre) à l'origine de contusions, de commotions, de lésions diverses ou de fractures;
- accidents lors de l'utilisation de tracteurs, de remorques ou d'autres véhicules (renversement du véhicule, chutes);
- accidents causés par des machines ou des équipements à moteur (risques de happement des membres, de la chevelure ou des vêtements dans les organes mobiles);
- accidents causés par des projections (sable, pierres, fragments de bois) lors du travail avec des tondeuses, des tronçonneuses ou d'autres outils à moteur, à l'origine de contusions ou de lésions diverses (des yeux notamment);
- accidents causés par les outils de jardinage (comme les sécateurs, les cisailles, les râteaux, les outils à biner, etc.), lors de leur maniement (quand ils glissent ou se cassent, quand des ouvriers marchent ou tombent dessus); accidents à l'origine de contusions et de lésions diverses (écorchures, coupures, sectionnement des doigts);
- blessures causées par des plantes à épines;
- brûlures, affections cutanées ou lésions oculaires provoquées par des acides (comme l'acide nitrique utilisé pour la désinfection des outils) ou par d'autres produits corrosifs en cas d'épanchement accidentel ou d'éclaboussures;
- intoxications aiguës provoquées par l'ingestion ou l'inhalation de pesticides ou d'autres produits chimiques utilisés dans le travail;
- chocs électriques ou électrocution en cas de contact avec des conducteurs non isolés (par exemple, contact avec des lignes aériennes lors du transport de tuyaux de métal) ou lors de l'utilisation d'outils ou d'appareils électriques ou électromécaniques défectueux;
- morsures ou piqûres d'animaux (chiens, rongeurs, serpents, abeilles, guêpes) à l'origine de lésions, d'œdèmes, d'effets toxiques localisés ou généraux.

Risques physiques

- Exposition au bruit intense des machines (tondeuses, tronçonneuses, etc.); risques de lésions de l'oreille et de perte de l'ouïe;
- exposition excessive au soleil; risques de coup de soleil et d'insolation, risques de mélanome;
- exposition aux intempéries (pluie, vent, froid, neige); risques de gelures et de refroidissement (avec des complications si l'exposition se prolonge).

Risques chimiques

- Dermatites et autres affections de la peau causées par le contact répété avec des produits agrochimiques ou des solvants ou par l'inhalation de produits chimiques avec intoxication;
- intoxications chroniques causées par des produits agrochimiques contenant des métaux lourds (arsenic, plomb, mercure, cadmium), des composés organophosphorés, des amines, etc. (en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption cutanée prolongée);
- effets de photosensibilisation de la peau provoqués par certains produits chimiques (effets cytophotochimiques).

Risques biologiques

- Contact avec des végétaux allergènes (*Ficus benjamina*, différentes cactées, etc.) pouvant provoquer des dermatoses, de l'asthme ou d'autres réactions;
- inhalation de particules allergènes d'origine végétale (pollen, poussières) pouvant provoquer le rhume des foins, de l'asthme ou d'autres réactions;
- en cas de plaies ouvertes, risques d'infection locale ou générale causés par le fumier, les déjections animales, l'action

d'insectes ou de parasites (pouvant provoquer des affections graves telles que charbon ou tétanos);
– zoonoses (fièvre pourprée des montagnes Rocheuses, fièvre Q);
– leptospiroses (infection par des leptospires à travers des lésions cutanées);
– mycoses provoquées par des champignons présents dans le sol ou sur les végétaux (aspergillose, histoplasmose (infection pulmonaire), etc.);
– maladies causées par des insectes, des acariens (punaises, puces, tiques) ou des parasites divers (par morsure, par infestation à travers des lésions cutanées): gale, ankylostomiase, ascaridiose, etc., avec des risques de complications (effets neurotoxiques, paralysie).

Facteurs ergonomiques et psychosociaux

Lombalgies, affections des membres supérieurs ou inférieurs et autres affections de l'appareil locomoteur causées par de mauvaises postures de travail (par exemple, dans les travaux de plantation), le levage et le transport de lourdes charges, des mouvements répétitifs des mains, etc.

Informations complémentaires

Notes

1. La profession peut être exercée dans le secteur public pour une administration (le plus souvent municipale) ou dans le secteur privé, pour le compte de sociétés (entreprises industrielles ou commerciales, sociétés immobilières) ou de particuliers.
2. Selon diverses études, l'exposition à certains produits chimiques pourrait entraîner chez les jardiniers un risque accru d'effets cancérogènes ou mutagènes et, chez les femmes, un risque accru de fausse couche et d'effets embryo- ou fœtotoxiques (effets tératogènes).
3. Le travail peut impliquer l'exposition à un grand nombre de produits chimiques: insecticides (composés organophosphorés, organochlorés, carbamates, pyridyle, composés d'arsenic, etc.), rodenticides, fumigants liquides ou gazeux (dibromoéthane, bromure de méthyle), désherbants, fongicides; engrais; carburants et lubrifiants; acides; agents de nettoyage et de désinfection; solvants (notamment les essences employées dans les pesticides).

Références

Bureau international du Travail (BIT), 1981: *Sécurité et hygiène dans les travaux agricoles*, 2e impression, recueil de directives pratiques (Genève).

Crestois, M., Lambert, S. et Muqa, M.F., 1999: «Conseils aux gardiens et gardiennes d'immeubles», *Cahiers de médecine interprofessionnelle*, vol. 39, nº 3, pp. 327-329.

Worksafe Australia, 1995: *Agriculture and Services to Agriculture Industries,* Occupational Health and Safety Performance Overviews, Selected Industries, Issue No. 9 (Canberra, Government of Australia).